



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 14 Septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 17
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-09-2020/122

Objet : Annulation de la subvention attribuée à la Ville de Sainte-Marie pour le projet « Dématérialisation des archives municipales »

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

Arrivés en cours de séance : Christian RAPHA, Jean-Baptiste ROTSEN.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jiovanny WILLIAM.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°BC - 07-2018 par laquelle les élus ont validé l'attribution d'une subvention pour un montant de 18 115 € à la Ville de Sainte-Marie pour l'opération de dématérialisation des archives municipales ;

Considérant le courrier de la Ville de Sainte-Marie, daté du 1^{er} Septembre 2020, informant de la non-réalisation de l'opération et demandant l'annulation de l'aide octroyée, en attendant une meilleure définition du projet ;

Considérant le plan de financement du projet, à savoir :

CAP NORD	ETAT	CTM	COMMUNE	TOTAL
18 115 €	90 500€	63 335€	9 050€	181 000 €
10%	50%	35%	5%	100%

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'annuler la subvention d'un montant de 18.115,00 euros accordée à la Ville de Sainte-Marie pour cette opération.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le

5 OCT. 2020

Le Président

Bruno Nestor AZEROT